

COMMUNE DE VACHERESSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 FEVRIER 2016 à 19 H

Date de convocation : 1^{er} février 2016

Secrétaire de séance : COLLIGNON Nathalie

Membres en exercice (15) : PETIT-JEAN Denis, MEDORI Ange, COULIOU Yannick, TROMBERT Fabrice, TUPIN Sylvie, DECONCHE Mikaël, PETIT-JEAN Maryline, FAVRE-VICTOIRE Jean-Pierre, CARTOTTO Léopold, FAVRE Gérald, TAGAND Jacques, BLANC-DEPOTEX Isabelle, ~~MOTTIEZ Robin~~, FAVRE Emilie, COLLIGNON Nathalie

(rayez les membres absents)

Monsieur MOTTIEZ Robin est excusé

1/ Fixation des tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Les tarifs 2015 étaient les suivants :

<u>SALLE DES FÊTES</u>	Associations de Vacheresse	Associations, organismes extérieurs	Particuliers habitants Vacheresse	Particuliers hors de la commune
Salle avec bar	125 €	550 €	375 €	600 €
Salle avec bar et cuisine	210 €	650 €	480 €	720 €
Chauffage	120 €			
Caution	1 000 €	2 000 €	1 000 €	2 000 €
Location verres		65 €	65 €	65 €
Location verres + vaisselle		110 €		110 €

* les associations de Vacheresse bénéficient d'une gratuité pour la 1^{ère} manifestation organisée dans l'année.

* le chauffage est obligatoirement facturé en sus pour la période allant du 1^{er} octobre au 30 avril

<u>SALLE DE LA CURE</u> <u>ET DE LA MAIRIE</u>	Particuliers habitants Vacheresse	Particuliers hors de la commune
Salle de la Cure	90 €	180 €
Salle de la Mairie	85 €	160 €
Chauffage	65 €	
Caution	300€	

Décision :

Sur proposition de la commission « bâtiments », le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de 2015 pour la salle des fêtes et la salle de la Mairie et décide de ne plus proposer à la location la salle de la Cure.

2/ Demande de location – salle rez-de-chaussée mairie – pour des cours de yoga :

Mme Lalie CHOCHON a fait une demande de location de salle afin d'y organiser des cours de yoga. Il s'agirait d'un cours proposé une fois par semaine toute l'année (hors vacances scolaires d'été)

Décision :

Le conseil municipal accepte de louer la salle « Autigny » située au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie à Madame Lalie CHOCHON à compter du 08 février 2015 pour un montant forfaitaire annuel de 625 €.

3/ Fixation des tarifs du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Les tarifs 2015 étaient les suivants :

- Caveau 2 places : **2 000 €**
- Terrain de 2 m² pour concession nouvelle ou à renouveler : **250 €**
- Case au columbarium : **740 €**

Décision :

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de 2015.

4/ Fixation du montant de la participation pour l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Les tarifs 2015 étaient les suivants :

- Pour les constructions nouvelles : **2 750 €** par logement
- Pour les constructions existantes : **220 €** par logement

La PAC n'est pas soumise à la TVA.

Décision :

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de 2015.

5/ Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2016 :

Le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du *quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent* (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), **sous réserve** d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Il est proposé les montants et affectations suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

* Compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques : 20 000 € (maison BRON – Parking)

* Compte 4581 – Opérations sous mandat : 3 100 € (autofinancement Géoroutes)

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT :

* Compte 2315 - Installations, matériel et outillage techniques : 90 000 € (travaux réservoirs, conduite eau Le Villard/La Revenette)

Décision :

Le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif, dans la limite des crédits proposés ci-dessus.

6/ Demande de subvention pour l'organisation de la classe de mer prévue en juin 2016 :

L'école de Vacheresse a déposé une demande de subvention pour l'organisation de la classe de mer à Meschers sur Gironde (Charente-Maritime) du 5 au 11 juin 2016. Les classes de CM1 et CM2 sont concernées soit 24 élèves – Thème : découverte du milieu naturel et char à voile. Le budget prévisionnel s'élève à 13 890 €.

Décision :

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention à l'école de Vacheresse (association AVU) pour l'organisation de la classe de mer au mois de juin 2016. Le montant de cette subvention sera égal à 25% des dépenses engagées, plafonné à 5 000 euros.

7/ Convention avec le laboratoire ISTerre relative à l'implantation d'une station sismologique :

L'institut des Sciences de la Terre (ISTerre) à Grenoble a adressé un courrier en mairie rappelant qu'actuellement une station sismologique est implantée depuis longue date sur la commune au-dessus du hameau de la Mouillette sur la parcelle cadastrée section A – n° 1012. ISTerre démarre un projet scientifique dont l'objectif principal est de dévoiler la structure du sous-sol des Alpes, depuis la bordure du Massif Central jusqu'aux Carpates. Pour cela, il est nécessaire d'installer, jusqu'à l'automne 2018, un réseau d'environ 90 sismomètres (capteurs des vibrations du sol). ISTerre souhaite inclure la station située sur la commune dans ce projet et pour ce faire il est nécessaire de renouveler le matériel sur place. Cela nécessitera notamment l'installation de panneaux solaires plus puissants et probablement la réalisation d'une maçonnerie légère pour placer le capteur.

Ce projet dans lequel s'engage ISTerre nécessite la signature d'une convention avec la commune, aucune convention n'ayant été signée jusque-là pour l'implantation d'une station sismologique. La convention sera conclue pour une durée de 3 ans, la mise à disposition du terrain sera consentie à titre gratuit. La commune n'aura pas de frais à sa charge comme cela était le cas jusqu'à présent.

Décision:

Le conseil municipal accepte de régulariser l'implantation de la station sismologique située sur la parcelle cadastrée section A – n° 1012, lieudit « Lachat », par la signature d'une convention avec le laboratoire ISTerre.

8/ Travaux à l'alpage d'Ubine – Réfection toiture chalet et création d'un parking – Délégation de maîtrise d'ouvrage à l'AFP de Vacheresse - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :

Les travaux suivants sont prévus à l'alpage d'Ubine :

1- Réfection toiture chalet :	* Coût prévisionnel :	78 400 €
	* Subvention conseil départemental :	43 200 €
	* Autofinancement :	35 200 €
2- Création d'un parking :	* Coût prévisionnel :	39 006 €
	* Subvention conseil départemental :	23 040 €
	* Autofinancement :	15 966 €

Ces travaux pourraient être portés par l'AFP de Vacheresse et bénéficier d'aides du conseil départemental. Le conseil municipal doit approuver la réalisation de ces travaux, leurs coûts et décider de déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'AFP de Vacheresse.

La commune pourrait également solliciter une subvention auprès de Monsieur Loïc HERVE, sénateur de la Haute-Savoie, dans le cadre de la réserve parlementaire. Le conseil municipal doit décider de solliciter cette aide.

Décision:

Le conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux ainsi que le montant de la participation qui sera à la charge de la commune. Il décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'AFP de VACHERESSE.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de M. Loïc HERVE pour ce projet.

9/ Lancement d'une procédure de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation de l'auberge communale d'Ubine :

L'auberge d'Ubine est exploitée dans le cadre d'une procédure de délégation de service public simplifiée conformément à l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales.

Il est nécessaire de lancer la procédure pour la saison estivale 2016.

Le conseil municipal doit donc décider de relancer la procédure, fixer la durée de l'affermage, fixer le montant de la redevance.

Décision:

Le Conseil Municipal approuve le lancement de la procédure pour l'exploitation de l'auberge d'Ubine. Le contrat sera conclu pour la saison estivale 2016 soit du 1^{er} mai au 31 octobre sans possibilité de tacite reconduction.

Le montant de la redevance due est fixé à 3 000 € HT et le montant de la caution à 1 500 €.

10/ Examen des relevés de martelage relatifs aux coupes et produits délivrés en nature durant l'exercice 2015 :

Le conseil municipal doit formuler ses éventuelles observations concernant ces relevés :

CANTON		
Ecotex, Envers de Pissevache, Grassenay, La Combe, Le Maupas, Tête d'Ubine	Vente de chablis du 16/10/2015	Futaie - épicéa
Lachat	Vente de chablis du 16/10/2015	Futaie – épicéa
La Tornaire	Affouage	Futaie – hêtre

Observations du conseil municipal :

Le conseil municipal n'a pas d'observations particulières à formuler.

11/ Autorisations d'urbanisme (pour information) :

Ces dossiers ont déjà fait l'objet d'une décision d'accord ou de rejet suite à l'instruction par la commission municipale d'urbanisme et/ou le service instructeur de la Direction Départemental des Territoires.

☞ Permis de construire :

- Mme VUARAND Marie-France : agrandissement d'une habitation existante – « La Mouillette » (*accordé*)
- M. PETIT-JEAN Denis : extension d'une habitation existante/création d'un garage attenant – « La Grangette » (*accordé*)

☞ Permis de construire modificatif :

- M. VANVOOREN Alexandre : modification de l'aspect extérieur – « Leschaux d'en bas » (*accordé*)

☞ Déclaration préalable :

- M. DEMAREST Guy : extension d'un chalet - « Les Pézaires » (*refusé*)
- M. GONON Jean : mise en place de 2 chassis – « Leschaux d'en bas » (*accordé*)
- M. DARQC Laurent : remplacement et création d'ouvertures, pose de bardage – « Les Baraques » (*refusé*)
- M. MILLET Thierry : rénovation d'un bâtiment existant – « Les Baraques » (*accordé*)

12/ Questions diverses :

Il est proposé de donner un nom à l'école de Vacheresse. Aussi, la population sera invitée via le prochain bulletin municipal à donner son avis et à voter pour le nom qu'elle souhaite lui donner.

M. LE MAIRE informe le conseil municipal que l'appel d'offres pour la construction du futur parking en lieu et place de la maison BRON a été lancé. Les travaux devraient débuter vers le 17 mars.

La prochaine réunion du conseil municipal est programmée le mercredi 09 mars à 19 heures.